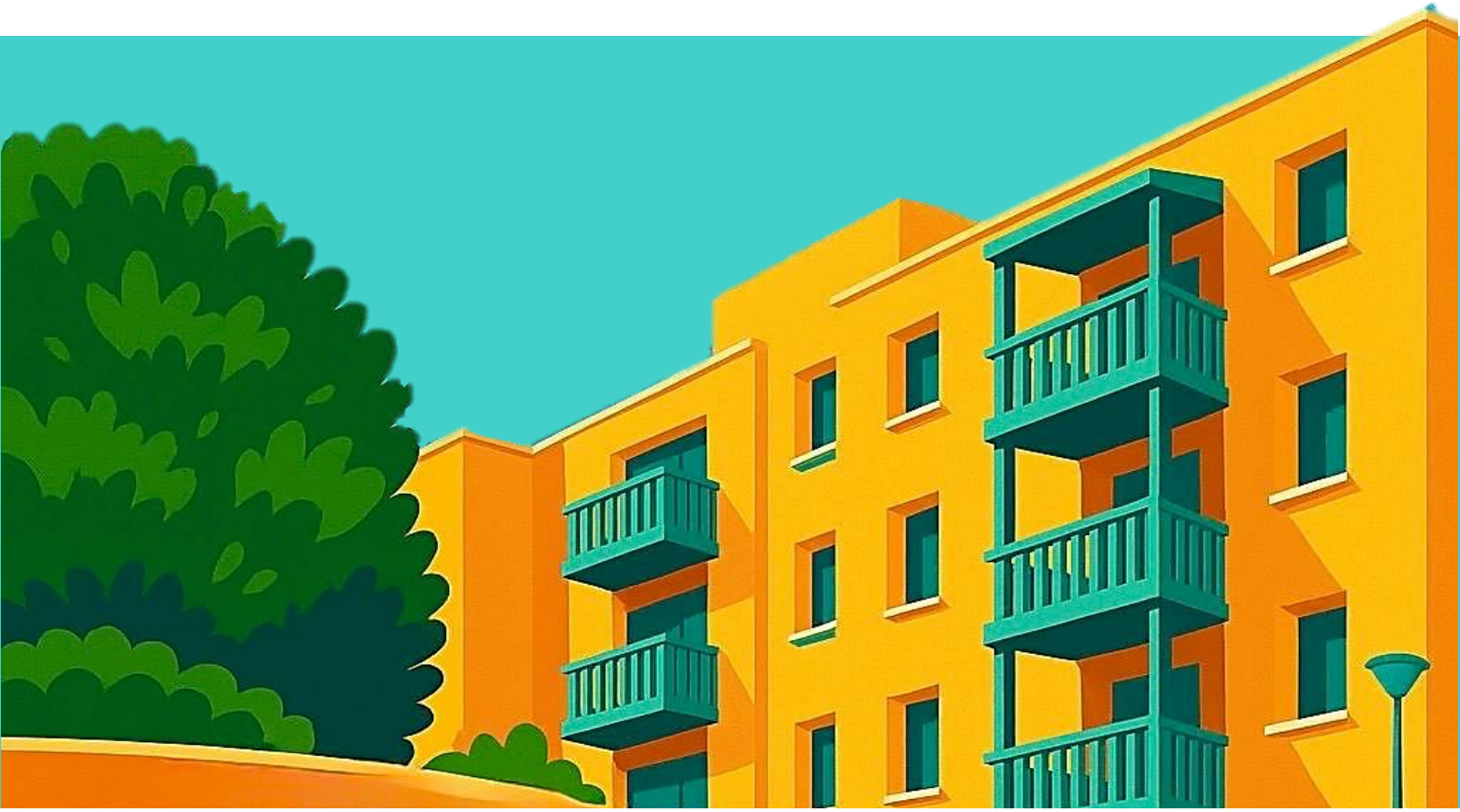


Rapport du directeur 2025



RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES TARAÏETTES »



Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20260309-090326_08-DE
Reçu le 10/03/2026

de la Ville d'Aubagne



Qui sommes nous?

Identification du service:

N° Finess: 13079747 5

Nom ou raison sociale : Résidence autonomie « Les Taraïettes » du C.C.A.S de la ville d'Aubagne

Adresse: 21 rue Bernard Palissy 13400 AUBAGNE

Nom du Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S: Monsieur Gérard GAZAY

Nom de la Responsable: Madame Charlotte DEFFONTAINE

Téléphone: 04.42.70.02.32 ou 04.42.70.10.65

Mail: c.deffontaine@aubagne.fr ou ralestaraiettes@aubagne.fr

Identification de l'entité juridique ou organisme gestionnaire:

N° Finess: 13079747 6

Raison sociale : C.C.A.S de la ville d'Aubagne

Personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service: Monsieur Gérard GAZAY- Maire et Président du C.C.A.S d'Aubagne

Autres établissements et services gérés par l'organisme gestionnaire:

- Service Autonomie à domicile
- Agents de prévention
- Pôle Social

Présentation de la Résidence:

Historique et cadre légal :

Crée en 1979, la Résidence Autonomie les Taraïettes accueille ses premiers résidents le 5 novembre de la même année.

Son fonctionnement est régi par la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 pris en application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, publié au journal officiel, le 29 mai 2016.

La résidence est un E.S.M.S (établissement social et médico-social) géré par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de la ville d'Aubagne. Elle compte 46 appartements.

Objectif :

L'établissement est pour les personnes qui le souhaitent, une solution intermédiaire entre la maison médicalisée et le domicile qui leur permet de :

- Continuer à vivre de manière totalement indépendante,
- Bénéficier d'un environnement plus adapté et sécurisé
- Créer du lien social, et ne pas se retrouver en situation d'isolement.

La résidence a pour but d'offrir aux résidents un lieu de vie et d'hébergement accueillant permettant de :

- Maintenir l'autonomie, ainsi que les liens familiaux, sociaux et affectifs,
- Préserver un espace privatif,
- Garantir un sentiment de sécurité,
- Assurer une communication libre avec l'extérieur,
- Bénéficier de prestations collectives et individuelles,
- Garantir une communication libre avec l'extérieur.

Secours de réception en préfecture

013-261300412-20260309-090326_08-DE

Reçu le 10/03/2026

Public accueilli :

La résidence s'adresse à des personnes seules ou en couple, valides et autonomes ayant atteint l'âge de 60 ans (exception faite en cas d'inaptitude au travail).

Les demandes d'admission sont ouvertes à tout public, mais les aubagnais sont prioritaires.

Capacité autorisée : 46 places.

Caractéristiques / Atouts :

La résidence autonomie se compose de 3 studios et de 43 logements de type T1 entièrement privés, complétés par des espaces communs conviviaux, favorisant le lien social tout en respectant l'autonomie et l'indépendance de chaque résident.

Idéalement implantée, elle bénéficie d'une situation privilégiée à proximité des commerces, du centre-ville et des transports en commun.

Les résidents disposent également d'espaces extérieurs agréables et sécurisés, comprenant un jardin, un boulodrome et un parking accessible aux résidents et à leurs visiteurs.

Ouverte sur l'extérieur, la résidence autonomie développe des partenariats avec des associations, et accueille régulièrement des manifestations, contribuant ainsi à une dynamique d'échanges et de rencontres avec le public extérieur.

Prestations :

Les résidents emménagent avec leurs meubles et leurs effets personnels.

Les services collectifs proposés aux résidents sont les suivants :

- La restauration,
- Le service de blanchisserie,
- La téléalarme,
- L'aide administrative,
- L'entretien des locaux et du jardin,
- Le ménage des parties communes,
- L'animation,
- Le service de gardiennage (nocturne et week-end).

Par ses actions, ses temps de réflexion et ses analyses, l'équipe de la résidence s'engage à donner du sens au travail quotidien et participe activement à l'amélioration continue de la qualité des prestations proposées.

Tarif des prestations et les aides possibles :

La résidence étant habilitée aide sociale, les personnes sont accueillies sans conditions de ressources. Le coût des loyers est donc modéré, et dépend du type de logement occupé (T1 ou studio)

La tarification du prix de journée est fixée annuellement par le Conseil Départemental des BDR et se décompose comme suit :

- Le loyer ou redevance,
- Le prix journée comprenant la restauration et l'animation.

Politique de vie :

La politique de vie définit les orientations de la résidence. Elle vise à fixer des objectifs clairs, à adapter les stratégies et à mettre en œuvre les actions nécessaires afin d'assurer un accompagnement de qualité, en cohérence avec les valeurs de l'établissement.

Cette politique s'appuie sur une conception globale et structurée des services et des prestations proposés aux résidents. Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, la stratégie repose notamment sur les outils et dispositifs suivants :

- Le projet d'établissement, incluant le projet d'accueil, de vie et d'hôtellerie ;
- Le contrat de séjour ;
- Les différentes chartes en vigueur ;
- Le règlement intérieur ;
- Le Projet de Vie Individualisé ;
- Le livret d'accueil ;
- Les Conseils de la Vie Sociale et les commissions des menus ;
- Les enquêtes de satisfaction ;
- La prise en compte et l'analyse des résultats ;
- L'évaluation régulière de la qualité des prestations ;
- L'évolution des pratiques professionnelles et des règlements.

L'ensemble de l'équipe de la résidence s'engage pleinement dans le déploiement et la mise en œuvre d'une politique visant à promouvoir et à renforcer la qualité de vie des résidents.

Ressources Humaines :

La résidence est gérée par une Responsable de la structure qui supervise 10 agents à savoir :

- 3 veilleuses de nuit,
- 2 surveillants (week-end et jours fériés)
- 1 agent d'entretien,
- 1 animatrice,
- 1 aide cuisinière
- 1 assistante administrative
- 1 agent d'accueil.

Une équipe polyvalente composée d'une responsable et 5 agents intervient par roulement, pour l'entretien des parties communes, l'aide au service en salle.

Organisation du temps de travail :

Les agents d'entretien, les veilleuses de nuit et les surveillants, suivent un cycle de travail spécifique.

Les horaires des veilleuses de nuit et des surveillants sont planifiés de la manière suivante :

Le soir de 20h00 à 6h00 du lundi au dimanche pour les veilleuses de nuit.

Le samedi de 14h00 à 20h00, et le dimanche de 6h00 à 13h00, de 13h00 à 20h00.

Les horaires des agents d'entretien sont :

De 6h00 à 13h16, de 7h14 à 14h30 et de 12h44 à 20h00.

L'accueil est ouvert au public de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi.

Une réunion de service a lieu tous les mercredis de 08h30 à 09h00.

Afin de faciliter la communication et les transmissions entre l'équipe de jour et de nuit, un classeur de liaison ainsi que des fiches de remontées d'informations ont été mis en place.

Ce classeur est consulté tous les matins par l'agent d'accueil et la responsable de la Résidence afin d'apporter une réponse rapide et adaptée aux demandes formulées.

Chartes et engagements des équipes :

La résidence autonomie a pour mission de proposer des prestations de qualité, dans le respect des valeurs de service public et d'accompagnement des personnes accueillies. L'ensemble des équipes s'engage au quotidien à garantir un service de qualité, fondé notamment sur :

- Un accueil attentif, chaleureux et bienveillant ;
- Une écoute active, respectueuse et empathique ;
- Le strict respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Une prise en compte individualisée des besoins et des attentes des résidents, dans un souci constant de bien-être ;
- La confidentialité des informations recueillies ;
- Une tenue et une posture professionnelles conformes aux principes de déontologie ;
- Une évaluation continue et rigoureuse des prestations proposées.

Afin de favoriser l'amélioration continue et de répondre efficacement aux éventuels dysfonctionnements, un outil de recueil des remontées d'informations a été mis en place. Il permet de centraliser les observations relatives aux résidents, au fonctionnement des services et à l'organisation générale de la résidence.

Pour assurer son bon fonctionnement, la résidence s'appuie sur une équipe de professionnels :

- Compétente, engagée, solidaire et disponible ;
- À l'écoute et capable de prise de recul ;
- Apte à communiquer efficacement ;
- Investie et fière du service rendu aux résidents.

L'équipe veille ainsi à :

- Garantir le bien-être des résidents et de l'ensemble des personnes fréquentant la résidence ;
- Assurer un service public de qualité ;
- Préserver l'image, la pérennité et l'attractivité de la résidence ;
- Instaurer un climat propice à l'initiative, à la participation et au développement des compétences collectives ;
- Assurer un traitement équitable du personnel dans le respect de ses droits ;
- Promouvoir la responsabilité individuelle et collective dans l'accomplissement des devoirs et obligations de chacun.



Faits marquants

1979: création du foyer logement.

1989 : La gestion de la résidence est déléguée au CCAS par la ville d'Aubagne.

2015 : mise en place de la DSP sur la restauration avec la SOGERES.

Février 2020 : la crise sanitaire liée au COVID -19 entraîne un surcroît de travail et des difficultés d'organisation du service face à la méconnaissance du virus et aux nouvelles mesures à faire appliquer pour protéger les résidents et le personnel.

Novembre 2020 : élection d'un nouveau conseil de vie sociale.

2021 : Construction d'un boulodrome dans le jardin de la résidence.

Janvier 2022 : mise en place des 1607 heures.

Janvier 2023 : Validation d'un nouvel organigramme créant d'un Pôle gérontologique comprenant le service maintien à domicile et le service autonomie. Ce dernier regroupe deux unités : l'hébergement personnes âgées (Résidence Autonomie) et les soins infirmiers à domicile.

Janvier 2023 : Travaux de réfection des sols dans la salle télévision et de bibliothèque.

4 mai 2023 : Renouvellement et élections des nouveaux membres du Conseil de Vie Sociale.

Septembre 2023 : Changement de prestataire de Sogeres à Garig

3 et 4 octobre 2023 : évaluation externe de la résidence.

4 décembre 2023 : Contrôle du Conseil Départemental – Renouvellement de l'autorisation permettant à notre établissement d'accueillir des personnes âgées dans un logement associé à des locaux collectifs.

Décembre 2023 : réception du rapport final de l'évaluation de la résidence.

2024 : Construction d'un espace d'accueil garantissant la sécurité des résidents ainsi qu'un meilleur accueil des familles et professionnels.

2025 : Arrivée des agents de prévention dans la Résidence et début de l'aménagement d'un nouvel espace d'animation. Installation d'une borne WIFI dans les espaces communs.

Accueil de la médecine du travail pour tous les agents de la Commune d'Aubagne et du CCAS.

Formation de tout le personnel aux règles et procédures HACCP, et au SSI (système de sécurité incendie).

Mise à jour du plan bleu (plan global de gestion des risques permettant de faire face à des crises et situations sanitaires exceptionnelles).

Obtention d'une subvention de la CARSAT pour le financement de travaux afin de créer un logement adapté aux personnes à mobilité réduite.

Eléments du projet d'établissement



1/ Le projet :

Selon la Loi 2002-2 du 02/11/2002, le projet d'établissement est élaboré afin de définir des objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de vie sociale, des résidents et du personnel.

Le projet d'établissement du CCAS a mis en avant des grands axes et objectifs qui peuvent se décliner sur la Résidence :

- Développer et renforcer les partenariats
- Promouvoir l'accompagnement social
- Agir pour les seniors et le maintien de l'autonomie
- Valoriser l'information sur les actions et les dispositifs

2/ Diagnostic de la situation :

Le recueil des données est réalisé lors de réunions de travail spécifiques avec le personnel et suite à la réalisation de l'enquête de satisfaction distribuée aux résidents.

Les remontées des groupes de travail ont mis en évidence le fait que la résidence répond aux attentes des résidents sur de nombreux points concernant :

- Le professionnalisme des équipes
- Un accueil de qualité
- La sécurité des résidents
- Un cadre de vie agréable

Ils laissent aussi percevoir quelques points d'amélioration à savoir :

- La qualité inégale de la prestation de restauration
- La méconnaissance du rôle du CVS
- L'accueil des nouveaux résidents
- La diversité des animations
- Les studios mal adaptés surtout au niveau des douches
- La mise en place d'actions écologiques et écoresponsables.

Cette analyse a permis de déterminer certains axes de développement qui seront repris dans le projet d'établissement.

3/ Les grands axes :

- Mettre à jour des différents documents administratifs (livret d'accueil, règlement intérieur, contrat de séjour)
- Développer une politique d'achat proactive
- Accompagner une transformation durable de la Résidence
- Communiquer et valoriser la Résidence
- Renforcer les partenariats extérieurs

Résidents et activité de la Résidence Autonomie:

A

Résidents :

Séjour des résidents :

Moyenne annuelle du séjour:

Année	Moyenne annuelle du séjour
2023	292,42 jours
2024	292,84 jours
2025	285,05 jours

Moyenne annuelle du taux d'occupation :

	Moyenne annuelle présence des résidents	Moyenne annuelle du taux d'occupation en %
2023	39	89,20%
2024	39,5	89,77%
2025	40	90,90%

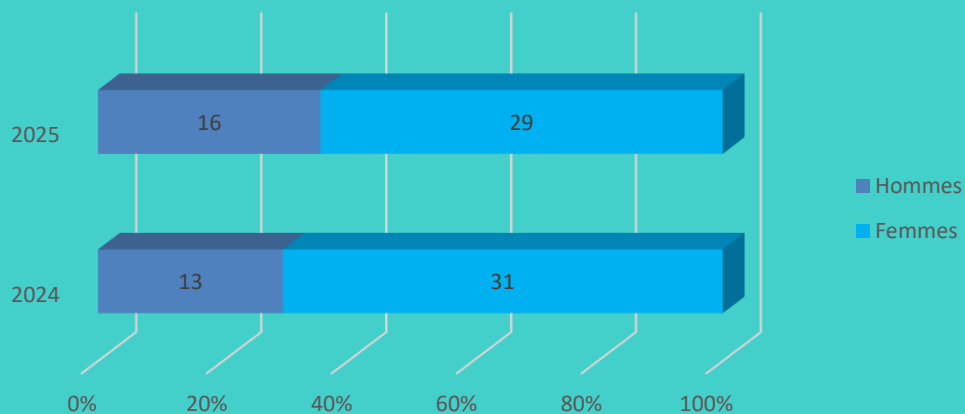
La réhabilitation progressive des logements favorise l'accueil de nouveaux résidents et permet d'augmenter le taux moyen d'occupation.

Un travail de partenariat avec les travailleurs sociaux, et professionnels de santé permet de faire connaître la résidence et ses conditions d'accès.

Evolution des résidents:

File active	2022	2023	Evolution	2023	2024	Evolution	2024	2025	Evolution
Femmes	30	31	+1	31	31	=	31	29	-2
Hommes	15	15	=	15	13	-2	13	16	+3
TOTAL	45	46	+1	46	44	-2	44	45	+1

Répartition hommes/femmes



Répartition des entrées par sexe:

Année	Nombre d'entrées		
	Femmes	Hommes	TOTAL
2022	5	5	10
2023	6	1	7
2024	5	2	7
2025	2	3	6

Evolution file active par sexe :

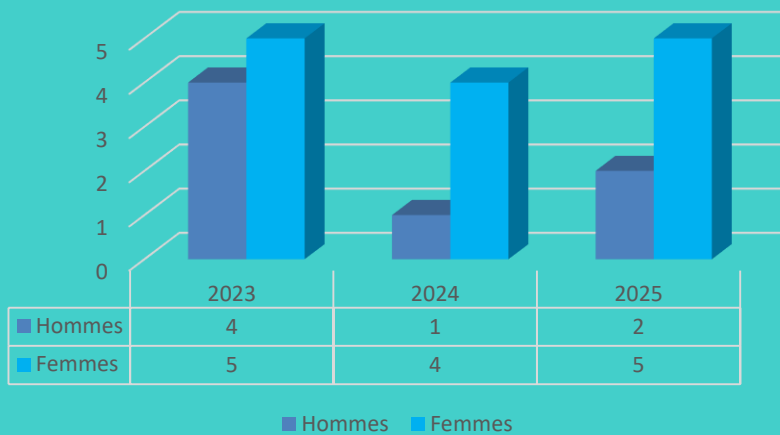
	2022	2023	2024	2025
Femmes	30 (66,66%)	31 (67,40%)	31 (70,45%)	29 (64,45%)
Hommes	15 (33,33%)	15 (32,60%)	13 (29,55%)	16 (35,55%)
Nbre total de résidents	45	46	44	45

Résidents présents au 31 décembre:

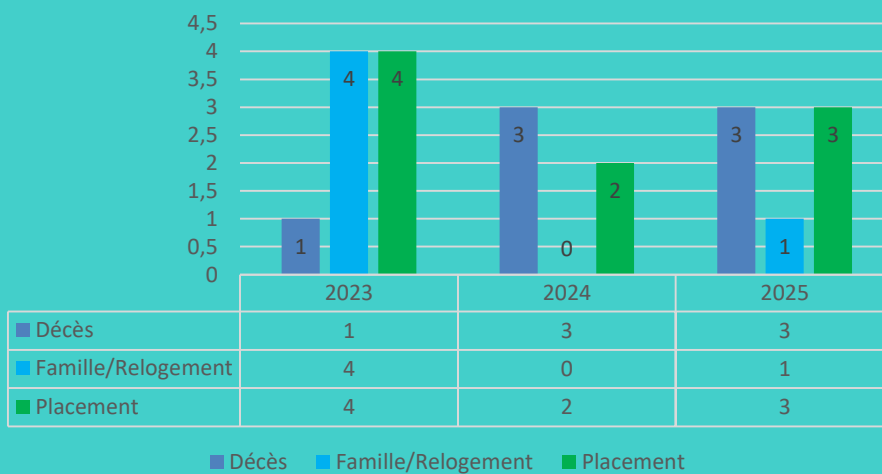
Période	Femmes	Hommes	TOTAL
Au 31/12/2022	24	14	38
Au 31/12/2023	26	11	37
Au 31/12/2024	27	12	39
Au 31/12/2025	24	14	38

Zoom sur les sorties:

Répartition des départs par sexe

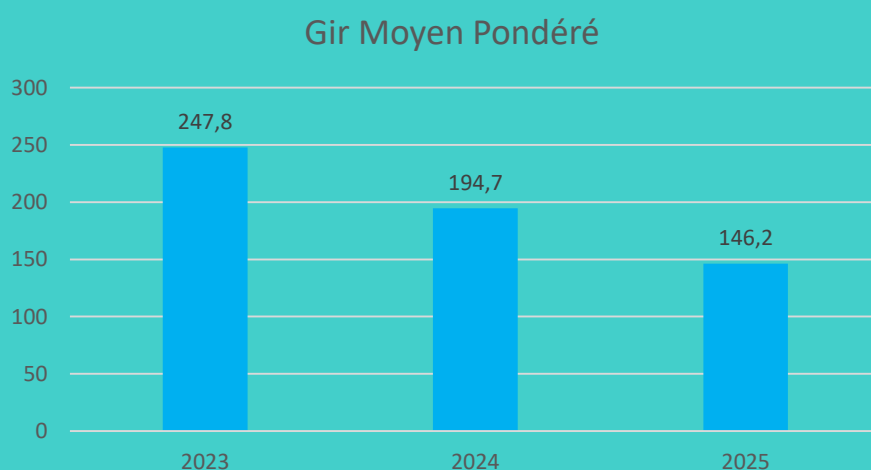


Répartition des départs par motifs



GIR Moyen Pondéré : son évolution annuelle:

Année	GMP
2023	247,8
2024	194,7
2025	146,2



La baisse du Gir Moyen Pondéré constaté en 2024 se confirme sur l'année 2025.

Cette baisse s'explique par le départ de plusieurs résidents vers des structures médicalisées, plus adaptées à leurs besoins.

De plus il a été constaté une amélioration de la santé des résidents, et de leur mobilité grâce à leur participation aux ateliers mémoire et équilibre.

Evolution GIR :

Année	File active	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6
2022	45	0	0	1	1	17	26
2023	46	0	0	1	15	11	19
2024	44	0	0	3	6	9	26
2025	45	0	0	1	4	8	32

Evolution GIR par sexe :

29 Femmes	2023	2024	2025
GIR 1	0	0	0
GIR 2	0	0	0
GIR 3	1	1	1
GIR 4	12	10	3
GIR 5	8	8	5
GIR 6	10	12	20

16 Hommes	2023	2024	2025
GIR 1	0	0	0
GIR 2	0	0	0
GIR 3	0	0	0
GIR 4	3	2	1
GIR 5	3	2	3
GIR 6	9	9	12



Moyenne d'âge des résidents :

	2023	2024	2025
Femmes	82,16	82,87	83,41
Hommes	74,73	77,62	79,62
Ensemble des résidents	79,74	81,32	81,52

Evolution des tranches d'âge :

	2023	2024	2025
De 59 à 64	1	0	0
De 65 à 69	6	2	2
De 70 à 74	9	6	6
De 75 à 79	12	10	7
De 80 à 84	4	9	13
De 85 à 95	12	16	16
96 et +	2	1	1

B Activité de la Résidence :

Capacité autorisée et jours de présence:

	2023	2024	2025
Capacité autorisée	46	46	46
Nbre de journées d'ouverture	16425	16425	16425
Nbre de journées d'hospitalisation	149	278	494
Nbre de journées absences CA/week-end et férié	1238	1109	992

Les recettes

Les recettes de la Résidence Autonomie sont réparties entre:

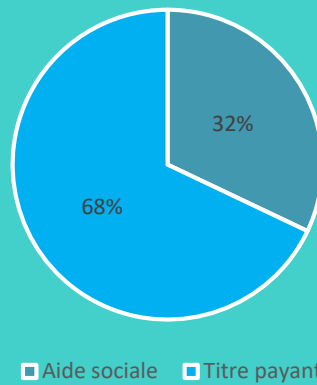
- Le forfait journalier
- Les loyers
- Les subventions et participation du CCAS
- Les autres prestations qui recouvrent la restauration extérieure, les frais de dossiers, et a mise en service de la téléalarme

Deux catégories de résidents se distinguent en terme de gestion des recettes:

- Résidents à titre payant
- Résident admis à l'aide sociale

Les recettes issues du forfait journalier s'élèvent pour les résidents à titre payant à 349 830,65€ et pour les bénéficiaires de l'aide sociale le montant est de 165 045,97€.

Répartition du forfait journalier



Les recettes issues du loyer pour les résidents à titre payant s'élèvent à 58 477,70€, et pour les bénéficiaires aide sociale à 17 894,95€.

En 2024, la Résidence a accueilli 14 personnes bénéficiant de l'aide sociale, et 15 sur l'année 2025.

Année	CD Bouches du Rhône	CD Var	CD Isère	CD Alpes Maritimes	Métropole Grand Lyon
2024	138424,25	12369,33	11759,58	7048,41	7781,92
2025	125 767,46	22585,77	11727,45	3468,04	1497,25

Une baisse significative est constatée sur les autres départements et la métropole Grand Lyon. Au 31 décembre 2025, le Conseil Départemental de l'Isère et le Conseil Départemental des Bouches du Rhône financent les résidents bénéficiant de l'aide.

Le C.C.A.S a versé une subvention de fonctionnement de 314 070€ à l'établissement. Cette participation est la deuxième source de financement de la résidence après le forfait journalier.

Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône et l'ARS ont eux subventionné la résidence pour un montant de 18 972,36€ dans le cadre du forfait autonomie, et un montant de 110 566,83€ concernant le forfait soin.

ENQUÊTE DE SATISFACTION 2025

RÉSIDENTS AUTONOMES « LES TARAÏETTES »

91,90%
de participation au questionnaire

41%
Hommes

59%
Femmes

100 % estiment que leur dignité & leur liberté sont respectées.

100 % se sentent tous en sécurité dans la résidence.

97% sont satisfaits ou très satisfaits de l'accueil, tout comme ils sont satisfaits de leur première prise de contact avec la résidence

Entretien des locaux & restauration

☺ 100 % sont entièrement satisfaits du personnel d'entretien & du service en salle

☺ 94 % sont satisfaits des horaires de prise de repas

☺ 36 % sont satisfaits des de la qualité des repas

Le personnel & l'animation

100 % trouvent le personnel de nuit disponible & à l'écoute

100 % trouvent l'animatrice à leur écoute.

Petits travaux

80 % sont satisfaits des délais d'interventions techniques,

68% habitaient leur propre logement avant l'entrée en résidence

88% ne se sentent pas isolés dans l'établissement

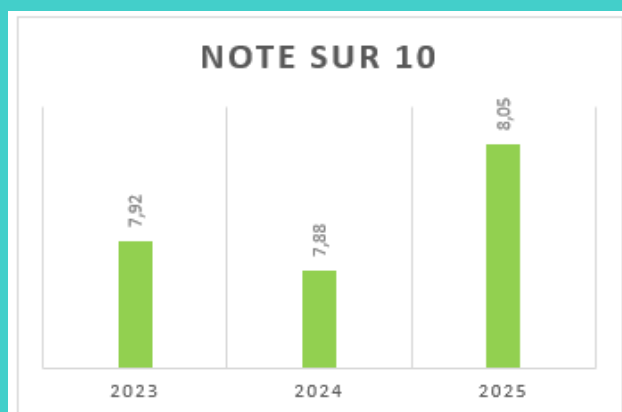
70% sont satisfaits de l'aménagement extérieur

Répartition par tranche d'âges des résidents



65/70 ans 71/75 ans 76/80 ans
81/85 ans 86/90 ans 91/95 ans

NOTE SUR 10



Bilan Animation 2025

DESCRIPTION DE LA LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIETE AU VIEILLISSEMENT

Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015. La loi A.V.S (d'adaptation de la société au vieillissement) permet aux personnes âgées de préserver au mieux leur autonomie, en leur apportant un soutien en fonction de leurs besoins. La loi renforce le rôle et la place des résidences autonomie dans le panel des "habitats intermédiaires", notamment avec la modernisation de cette offre et la valorisation de sa mission (ouverture sur la cité, en associant des personnes âgées extérieures et le financement des actions de prévention de la perte d'autonomie. La résidence se donne pour objectif de mettre en place des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie au profit des résidents, et parfois même, aux personnes extérieures qui fréquentent la résidence (adhérents de l'ES 13, personnes âgées participants aux événements ponctuels organisés par la résidence...).

LES ACTIONS :

Plusieurs actions, ateliers, événements, sont organisés tout au long de l'année afin de maintenir et entretenir les facultés des résidents (physiques, cognitives, sensorielles, motrices, et psychiques) et sont axées sur :

- ❖ La mémoire, les activités physiques et sportives, l'équilibre et la prévention des chutes ;
- ❖ Le repérage et la prévention des difficultés sociales et de l'isolement social, le développement du lien social et de la citoyenneté ;
- ❖ L'information et le conseil en matière de prévention de santé et qualité de vie ;
- ❖ Cultiver son propre bien-être et l'estime de soi ;
- ❖ La sensibilisation à la sécurisation du cadre de vie et le repérage des fragilités.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS D'ANIMATION DE LA RESIDENCE :

Un projet d'animation et de vie sociale est un travail participatif qui sollicite la contribution de tous les acteurs au travers d'une réflexion sur la mise en place de l'animation au sein de la résidence. Ces activités sont mises en œuvre pour impulser un nouveau dynamisme au sein de notre établissement. Associés à des événements et à des sorties, les animations ont un impact thérapeutique non négligeable qui prend désormais place dans la prise en charge des personnes âgées. Notre but est de :

- ❖ Procurer du bien-être.
- ❖ Faciliter l'intégration des résidents.
- ❖ Favoriser les échanges et le lien social entre les résidents.
- ❖ Préserver et stimuler l'autonomie des résidents.
- ❖ Préserver ou retrouver une image de soi positive.
- ❖ Ouvrir la résidence sur l'extérieur.

LES ANIMATIONS PROPOSEES TOUT AU LONG DE L'ANNEE 2025 :

Les activités sont structurées, programmées et effectuées par l'animatrice et la Direction à travers :

- ❖ Un programme des animations établi est affiché dans le hall, et au niveau des boîtes à lettres.
- ❖ Les activités qui se déroulent dans les diverses salles de la résidence ou à l'extérieur selon le programme établi.
- ❖ Les activités qui sont multiples et variées afin de satisfaire l'ensemble des résidents.

PRESENTATION DES PRESTATIONS ET DES ANIMATIONS DE LA RESIDENCE

I - LES PRINCIPALES ACTIONS MISES EN PLACE :

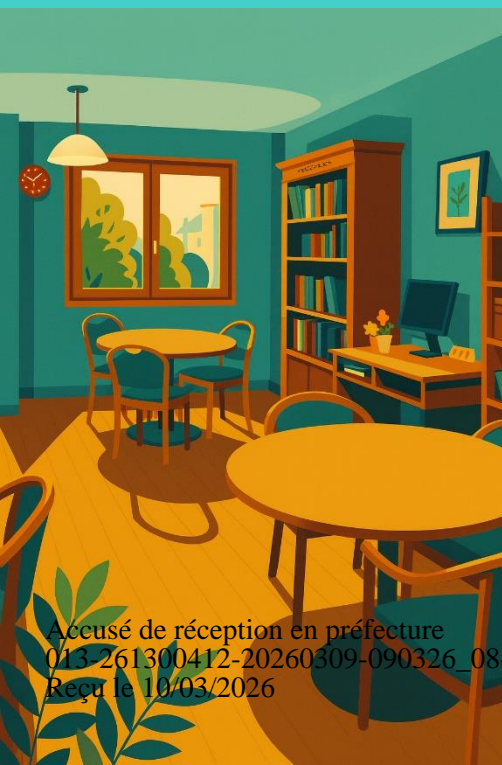
A LES ATELIERS DU « BIEN ÊTRE »

Plusieurs ateliers « bien-être » ont été proposés dont:

LA RELAXATION : est une pratique psychocorporelle qui favorise un bon équilibre entre le corps, le mental et les émotions. Elle permet d'accompagner les résidents dans le lâcher-prise.

Objectifs : Cette technique facilite la détente et l'apaisement, diminue l'anxiété et libère les tensions afin de :

- ❖ Permettre aux résidents de se livrer plus facilement,
- ❖ Installer une confiance entre l'animatrice, l'intervenant extérieur et les résidents,
- ❖ Retrouver confiance en soi, développer des pensées positives
- ❖ Repérer une éventuelle problématique avec les résidents pour pouvoir ensuite la résoudre, en travaillant avec le résident.



Principes : Cette pratique psychocorporelle favorise un bon équilibre entre le corps, le mental et les émotions. Elle combine des techniques de relaxation, de respiration et de visualisation positive. Elle est particulièrement recommandée en gestion du stress et pour la détente des résidents.

Intitulé de l'action	Période / Fréquence	Nbres séances ou ateliers	Nbres participants sur 39 résidents	Nbre Hommes	Nbre Femmes	GIR 1 à 4	GIR 5 ou 6	Age de 60 à 69 ans	Age de 70 à 79 ans	Age de 80 à 89 ans	90 ans et +
RELAXATION	De janvier à décembre 1fois/mois	5	12	0	6	0	6	0	2	4	0
CHAMBRE A REVES	Juin	1	14	2	12	3	11	1	4	9	0
REFLEXOLOGIE	Février 1fois/semaine	5	13	1	12	2	11	1	1	9	2
MANDALA	Juillet/octobre / novembre	5	6	1	5	0	6	0	1	5	0
ARTHÉRAPIE	Février et décembre	3	6	1	5	0	6	0	1	5	0
BIEN VIVRE ENSEMBLE	Octobre 1/semaine	4	17	5	12	3	14	2	4	11	0

B LES ATELIERS MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

1. L'ÉQUILIBRE - LA GYM - LA PRÉVENTION DES CHUTES : Ces ateliers s'inscrivent dans une démarche globale de prévention, d'amélioration de l'équilibre et la de mobilité auprès des personnes âgées.

Objectifs : Ces exercices reposent sur la réappropriation de son corps et permettent de stimuler la fonction d'équilibration et préviennent la perte de l'équilibre. C'est un outil essentiel dans la prévention des chutes visant à :

- ❖ Déclencher l'échange entre professionnels et résidents,
- ❖ Conserver son équilibre et son autonomie ;
- ❖ Permettre une meilleure prise en charge de soi-même,
- ❖ Détendre au maximum les résidents, enlever le stress, les angoisses, travailler sur le bien-être.

Principes : Exercices collectifs qui reposent sur le bien-être corporel, mental et permettent de passer un moment de détente. Ils permettent aussi de détecter si un résident a des difficultés liées à la marche et/ou à l'équilibre.

Intitulé de l'action	Période /Fréquence	Nbres séances ou ateliers	Nbres participants sur 39 résidents	Nbre Hommes	Nbre Femmes	GIR 1 à 4	GIR 5 ou 6	Age de 60 à 69 ans	Age de 70 à 79 ans	Age de 80 à 89 ans	90 ans et +
GYM ASSIS	De janvier à juillet 1 fois/ mois	8	11	3	8	1	10	0	2	9	0
EQUILIBRE	D'avril à décembre 1fois/semaine	25	11	3	8	1	10	0	4	7	0
DANSE ADAPTÉE	D'avril à juin 1fois/semaine	8	12	2	10	2	10	2	1	8	1
BOUGER EN DOUCEUR	Janvier-février 1fois/semaine	4	14	2	12	5	9	1	2	9	2

2. LA MÉMOIRE : Un atelier mémoire est une activité structurée conçue pour éveiller les fonctions cognitives, notamment la mémoire. Cette pratique vise à proposer des activités pour les stimuler de façon ludique.

Objectifs : L'objectif de cet atelier mémoire est de stimuler les fonctions cognitives des résidents de manière ludique. Cette activité vise aussi à :

- ❖ Travailler sa concentration, exercer ses facultés,
- ❖ Utiliser des jeux de mémoire pour un travail cognitif,
- ❖ Augmenter l'estime et la confiance en soi.

Principes : L'atelier mémoire a pour vocation de proposer aux résidents des séances d'entraînement et des activités destinées à stimuler la mémoire des personnes âgées mais également leurs fonctions cognitives, et ce, quel que soit leur degré d'autonomie.

Intitulé de l'action	Période /Fréquence	Nbre séances ou ateliers	Nbres participants sur 39 résidents	Hommes Nbre	Femmes Nbre	GIR 1 à 4	GIR 5 ou 6	Age de 60 à 69 ans	Age de 70 à 79 ans	Age de 80 à 89 ans	90 ans et +
MÉMOIRE	De janvier à décembre 2 fois par mois	24	12	3	9	1	11	0	3	9	0

3. LE SPECTACLE DE CHANT INTERGENERATIONNEL : Les ateliers de chant séniors améliorent la mémoire et la santé. La présence des enfants apporte de la joie aux résidents.

Objectifs : Ils créent du lien et permettent de sortir de l'isolement, dans une ambiance joyeuse et ludique. Cette activité vise également à :

- ❖ Favoriser la communication, la transmission de savoirs et le lien social,
- ❖ Créer un esprit de « troupe »,
- ❖ Activité physique par la gestuelle,
- ❖ Travail de mémoire et de concentration,
- ❖ Travail sur la blessure narcissique.

Principes : Grâce aux ateliers « Chant intergénérationnel », on assiste à des échanges culturels et émotionnels uniques. Le respect et le non jugement sont les bases de telles rencontres. Les voix des plus jeunes comme des seniors créent un moment étonnant, chargés de sensations fortes.

Intitulé de l'action	Période /Fréquence	Nbre séances ou ateliers	Nbre participants	Hommes Nbre	Femmes Nbre	GIR 1 à 4	GIR 5 ou 6	Age de 60 à 69 ans	Age de 70 à 79 ans	Age de 80 à 89 ans	90 ans et +
REPETITION AVEC ANIMATRICE	De octobre à décembre 1fois/semaine	11	8	3	7	2	8	0	2	7	1
REPETITION AVEC ENFANTS	De novembre à décembre	6	10	3	7	0	8	2	7	1	1

4. L'EXPRESSION ARTISTIQUE ET CRÉATIVITÉ :

Objectifs : la pratique du dessin, de la peinture, la réalisation d'objets par collage ou de modelage offrent au résident un moyen d'expression différent, qui permet de:

- ❖ Travailler sur la blessure narcissique,
- ❖ Libérer des émotions qui ne peuvent parfois pas être exprimées avec des mots ou des gestes,
- ❖ Favoriser la communication non verbale,
- ❖ Travailler la praxie et la concentration
- ❖ Stimuler l'imagination

Principes : les ateliers créatifs ont en ce sens des vertus thérapeutiques sur le plan psychologique, qui permettent d'apaiser le résident tout en stimulant sa créativité.

Intitulé de l'action	Période /Fréquence	Nbres séances ou ateliers	Nbres participants	Hommes	Nbre Femmes	GIR 1 à 4	GIR 5 ou 6	Age de 60 à 69 ans	Age de 70 à 79 ans	Age de 80 à 89 ans	90 ans et +
Créatif	De janvier à décembre 1 fois /semaine par thème	18	10	2	8	1	9	0	3	6	0
Confection pochettes Octobre rose	Aout A l'épicerie sociale	2	4	0	4	0	4	0	1	3	0
Confection objets pour le Téléthon	Novembre Avec pôle seniors	7	7	2	5	0	7	0	2	5	0

C LES ATELIERS DE PRÉVENTION

Ils sont nécessaires au maintien de l'autonomie.

Objectifs :

- Préserver la santé, l'autonomie et la qualité de vie au quotidien
- Recevoir des conseils fiables
- Rompre l'isolement
- Eviter ou réduire l'apparition de maladies ou d'incapacité

Principes :

- Ces ateliers ponctuels abordent des thèmes essentiels (nutrition, mémoire, sommeil, équilibre etc.)
- Les intervenants sont des professionnels formés.
- Les informations sont adaptées au public senior.



Intitulé de l'action	Période/Fréquence	Nbre séance ou atelier	Nbre participants	Nbre Homme	Nbre femmes	GIR 1 à 4	GIR 5 OU 6	Age de 60 à 69 ans	Age de 70 à 79 ans	Age de 80 à 89 ans	90 ans et +
Equilibre Mutualité Française	De janvier à décembre 1fois/semaine	12	10	1	9	2	8	2	2	5	1
Douleur	Février et mars 1 fois/semaine	3	10	2	8	1	9	0	2	6	2
Information incendie	16 juin	1	17	9	8	1	16	0	7	8	2
Information Procédure Incendie	16 mai	1	17	9	8	1	16	0	7	8	2

II - LES AUTRES ACTIVITES PRATIQUÉES AU SEIN DE LA RESIDENCE

Notre objectif majeur est de permettre aux résidents de conserver leur autonomie et de trouver une place et un rôle au sein de notre établissement. Pour ce faire, plusieurs activités sont proposées et pratiquées au sein de la résidence. Des sorties, des moments festifs, de complicité et de partage ... sont organisés tout au long de l'année. Elles permettent de lutter contre l'isolement, de tisser du lien social, d'être aussi informés sur les activités extérieures à la résidence.

Principes : Notre approche vise à améliorer la vie de nos résidents. Elle se base sur 3 grands principes la dignité, l'égalité, et le respect de la personne accueillie.

A. ATELIERS CULTURE/DIVERTISSEMENT

Intitulé de l'action	Période /Fréquence	Nbre séances ou ateliers	Nbre participants	Nbre Hommes	Nbre Femmes	GIR 1 à 4	GIR 5 ou 6	Age de 60 à 69 ans	Age de 70 à 79 ans	Age de 80 à 89 ans	90 ans et +
JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES	8 mars	1	12	3	9	3	9	0	4	6	3
LES APRÈS-MIDI INTER GÉNÉRATIONNELS	Novembre et décembre	6	10	3	2	0	8	2	7	1	1
LOTOS	8 août 22 août	2	11	4	7	0	11	1	2	8	0
CAFÉ DU MATIN	Tous les jours de janvier à décembre de 9h30 à 10h30	365	12	5	7	1	11	0	4	7	0
CAFE PHILO	De janvier à décembre 1f/mois env.	11	10	4	6	2	8	0	2	7	1
JEUX DE SOCIÉTÉ	De février à décembre 1fois/semaine	34	6	2	4	0	6	0	2	4	0
QUIZZ/QUIZZ MUSICAL	De janvier à décembre 1fois/mois	14	12	4	8	3	9	0	3	8	1
TRICOT	Janvier-février Octobre à décembre	9	7	0	7	2	5	0	1	5	1
KARAOKÉ	De janvier à décembre 1fois toutes les 5 semaines env.	8	11	4	7	2	9	0	3	7	1
ESCAPE GAME	14 mars	1	6	2	4	1	5	0	3	2	1
DICTÉE MARCEL PAGNOL	17 avril	1	5	0	5	0	5	0	2	3	0
DIFFUSION DE PHOTOS ET VIDÉOS DES ACTIVITÉS	10 juillet	1	10	2	8	0	10	0	2	8	0

B. MOMENTS FESTIFS

Intitulé de l'action	Période /Fréquence	Nbres séances ou ateliers	Nbres participants sur 39 résidents	Nbre Hommes	Nbre Femmes	GIR 1 à 4	GIR 5 ou 6	Age de 60 à 69 ans	Age de 70 à 79 ans	Age de 80 à 89 ans	90 ans et +
FÊTES D'ANNIVERSAIRE	De janvier à décembre 1 fois par mois	12	19	8	11	3	16	0	5	12	2
FÊTE DES VOISINS	23 mai	1	21	11	10	4	17	1	7	9	4
GÂTEAUX DES ROIS	Janvier	1	6	1	5	0	6	0	3	3	0
CASTAGNADE	20 novembre	1	8	3	5	0	8	0	2	5	1
FÊTE DE LA RÉSIDENCE	6 Juin	1	42	15	27	12	30	3	10	22	7
CREPES	13 février	1	25	9	16	5	20	1	6	14	4
REMISE DES COUVERTURES et BONNETS TRICOTÉS A L'HOPITAL D'AUBAGNE	11 février 18 décembre	2	10	0	10	1	9	0	1	7	2

PETITE ENFANCE

LES BONNETS DU CŒUR



Après avoir confectionné des couvertures pour les nouveaux-nés de la maternité de l'hôpital d'Aubagne en janvier dernier, les habitantes de la résidence autonomie *Les Taraïettes* ont renouvelé cette initiative solidaire en réalisant une vingtaine de bonnets et chaussons tricotés aux couleurs de Noël.



venue spécialement pour l'occasion. Grâce à ces cadeaux pratiques et faits mains, les parents pourront emmitoufler tendrement leurs bébés et les tenir bien au chaud à la sortie de la maternité. Ces ateliers de tricot, animés par Murielle Bruchet, favorisent l'entraide entre les aînées, le partage de souvenirs, ainsi que la valorisation de leurs talents au moyen d'actions concrètes et engagées comme celle-ci. Ils représentent également une formidable illustration de la solidarité intergénérationnelle. Cette généreuse contribution a une fois de plus fait le bonheur des heureux parents et de leurs nouveaux-nés.

C'est avec joie et fierté que les six résidentes au grand cœur - Annie, Françoise, Joséphine, Marie-Thérèse, Suzette et Sylvette - ont remis leurs créations le 18 décembre dernier à la responsable de la maternité

C. REPAS FESTIFS

Intitulé de l'action	Période /Fréquence	Nbres séances ou ateliers	Nbres participants sur 39 résidents	Nbre Hommes	Nbres Femmes	GIR 1 à 4	GIR 5 ou 6	Age de 60 à 69 ans	Age de 70 à 79 ans	Age de 80 à 89 ans	90 ans et +
PÂQUES	15 avril	1	34	13	21	5	29	1	11	15	7
NOËL	18 Décembre	1	31	13	18	3	28	1	9	17	4
BANQUET DES SENIORS	4 décembre	1	18	8	10	2	16	1	3	11	3
REPAS PARTAGÉ AVEC LES CHARRIERS (cavalcade)	22 août	1	6	1	5	0	6	0	3	3	0

D. NUMERIQUE

Intitulé de l'action	Période /Fréquence	Nbres séances ou ateliers	Nbres participants sur 39 résidents	Nbre Hommes	Nbre Femmes	GIR 1 à 4	GIR 5 ou 6	Age de 60 à 69 ans	Age de 70 à 79 ans	Age de 80 à 89 ans	90 ans et +
JEUX SUR CONSOLE	De mars à décembre 1 fois/semaine	32	4	1	3	0	4	0	2	2	0

E. SORTIES OU PARTICIPATION AUX EVENEMENTS EXTERIEURS

Intitulé de l'action	Période /Fréquence	Nbres séances ou ateliers	Nbres participants sur 39 résidents	Nbre Hommes	Nbre Femmes	GIR 1 à 4	GIR 5 ou 6	Age de 60 à 69 ans	Age de 70 à 79 ans	Age de 80 à 89 ans	90 ans et +
MARCHÉ D'AUBAGNE	De janvier à décembre 1 fois/semaine	45	5	3	2	0	5	0	3	2	0
ZONE COMMERCIALE	1 fois par mois le vendredi	13	6	2	4	0	6	0	2	4	0
NUITS FLAMENCA	Du 2 au 5 juillet	4	5	0	5	0	5	0	2	3	0
EXPOSITION PEINTURE PROTÉINÉE	21 mai	1	4	1	3	0	4	0	1	2	1
EXPOSITION ALCHIMIE D'ARGILE	28 août	1	6	2	4	0	6	0	1	4	1
SEMAINE BLEUE	Du 6 au 10 octobre	5	6	1	5	0	6	0	2	4	0
CAVALCADE	24 août	1	10	4	6	0	10	0	2	7	1
CONCERT « CA, C'EST LE SUD »	1 août	1	8	3	5	0	8	0	2	5	1



ANIMATION « LES CHIFFRES » 2025

Nombre de participants et de séance : animations avec les partenaires extérieurs :

Participants
128

Séances 69

Nombre de participants et de séance : animations en interne

Participants
178

Séances
634

Événements divers et festifs

Participants
307

Événements
28

Centre Communal d'Action Sociale
CCAS
de la Ville d'Aubagne